

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2023**

**07x23**

### **CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE JACQUES MONOD DES PENNES MIRABEAU SUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU** **Année scolaire 2022/2023**

La Ville des Pennes-Mirabeau programme des spectacles et accueille régulièrement des compagnies en résidence de création artistique.

L'équipe éducative du Collèges Jacques Monod sollicite la commune afin que les élèves puissent accéder à l'offre culturelle des Pennes-Mirabeau.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de développement culturel et d'accès au théâtre au plus grand nombre, la Ville des Pennes-Mirabeau souhaite permettre aux élèves d'assister et de participer à des activités culturelles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

- APPROUVE la convention relative à l'accueil des élèves du Collège Jacques Monod sur les activités culturelles de la Ville des Pennes-Mirabeau
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer celle-ci

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL

**CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE JACQUES  
MONOD DES PENNES MIRABEAU SUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA  
VILLE DES PENNES MIRABEAU  
Année scolaire 2022/2023**

ENTRE,

La ville des Pennes-Mirabeau, Hôtel de Ville, BP 28 13758 les Pennes-Mirabeau, représentée par Michel Amiel en sa qualité de Maire

ET,

Le collège jacques MONOD, avenue capitaine de corvette Paul BRUTUS, 13170 les Pennes Mirabeau, représenté par France Pons, en sa qualité de Principale

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

**Préambule**

Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle, les parties s'associent pour faire découvrir aux élèves du collège, travaillant sur un projet théâtre, le monde du théâtre.

L'objectif est d'amener ces collégiens au théâtre sur des représentations publiques et à faire éventuellement se rencontrer artistes professionnels et jeunes en devenir sur des périodes de résidences artistiques.

Cette convention détermine les conditions et les modalités du partenariat mis en place entre la Ville des Pennes-Mirabeau et le collège Jacques Monod.

Elle prend effet à compter du 1er février 2023 jusqu'au 30 juin 2023.

**Article 1 : Modalités**

Le service municipal des Affaires Culturelles s'engage à recevoir les collégiens sur des résidences artistiques pour des rencontres lorsque les compagnies en donnent leur accord.

Le service municipal des Affaires Culturelles s'accorde avec les compagnies accueillies pour le déroulement de ces séances programmées avec le collège. Il conçoit et organise les rendez-vous proposés.

Les élèves seront accueillis au tarif scolaire d'un montant de 3€ la séance sur les représentations publiques dans la limite des places disponibles.

Le collège Jacques Monod prend en charge le financement des transports des élèves pour se rendre sur les lieux de résidence et de représentations.

Le collège se charge de la valorisation des opérations en mentionnant le partenariat avec la Ville des Pennes-Mirabeau.

Le collège dresse un bilan de ces opérations à la fin de l'année scolaire.

## **Article 2 : Assurances et responsabilités**

Durant les rencontres lors des résidences artistiques, les élèves sont sous la responsabilité des professeurs du collège.

Les participants sont assurés pour les professionnels du théâtre par l'assurance souscrite par la mairie auprès de SMACL Assurances police n°25949F et pour les élèves et professeurs du collège par l'assurance souscrite auprès de la MAIF police n°0411854k pour tout dommage dont ils pourraient être victime durant la participation à ces opérations

Pour les dommages matériels qu'ils pourraient causer, les élèves justifient d'une assurance couvrant leur responsabilité civile.

## **Article 3 : Durée**

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait aux Pennes-Mirabeau, le .....

Le Maire des Pennes-Mirabeau  
Michel Amiel  
ou son représentant

La Principale du collège Jacques Monod  
France Pons